## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME MARTINE VASSAL

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Juin 2019

OBJET : Commune de Saint-Victoret - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2019/2020 - Tranche 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'approuver la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Saint-Victoret pour les années 2019/2020, pour un montant total de 2 968 800 € sur un programme de travaux de 4 948 000 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale conformément à l'annexe 1 du rapport;
- d'allouer à la commune de Saint-Victoret une subvention de 1 456 800 € sur une dépense subventionnable de 2 428 000 €HT, au titre de la tranche 2019 de ce contrat départemental 2019/2020 conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 au budget départemental.

A l'unanimité

## **ADOPTE**

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée